



demande de naturalisation

Par **zouad**, le **24/05/2012** à **19:38**

bonjour j'ai demandée la nationalité française y'a quelque tempset j'ai reçu la reponse qu'est un REFU , pour la cause suivante " absence d'insertion professionnelle"

ça fais 8ans que je suis en france j'ai 21ans je suis à l'université et j'ai travail un seul été, en ce moment je vie seule independante de mes parents, car j'ai un enfant je bénéficie du RSA et de mes bourses d'études pour vivre

ils me demande de refaire une autre demande d'ici 2ans car ma situation actuelle ne me permet pas de desposer de revenus suffisantes stables pour subvenir durablement à mes besoins

je n'arrive pas a comprend pourquoi c'est refusé je touche assez d'argent pour vivre en bon situation, de plus cette condition n'a jamais existée à ma connaissance et si c'est le cas je suis pas informer

Voila ma situation; si quelque peu me renseigner je vous serai reconnaissante
cordialement

Par **youris**, le **25/05/2012** à **23:37**

bjr,

vous écrivez vous même que le motif est "absence d'insertion professionnelle".
votre situation d'étudiante bénéficiaire de bourse et du rsa avec un enfant est évidemment une situation précaire qui peut justifier la notion de revenus pas suffisamment stables.

cdt

je suis surpris que vous puissiez cumuler rsa et bourse d'études.

Par **zouad**, le **26/05/2012** à **15:52**

j'ai choisie de continue mes etudes au lieu de chercher un travail sans diplomes et avec la crise d'aujourd'hui le travail ça ne cour pas les rues , bref un manque d'insertion professionnel à 21ans c'est un peu normale,et si j'ai bien compris la naturalisation ne consiste pas qu'a être un bon citoyen il faut aussi avoir un travail

Par **youris**, le **26/05/2012** à **17:36**

bjr,

la naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité français qui comme dans tous les pays du monde comporte certaines conditions dont certaines sont assez subjectives en particulier c'est de l'autonomie financière.

vous pouvez consulter ce lien que vous connaissez peut être:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

cdt

Par **zouad**, le **28/05/2012** à **21:59**

Bonjour si j'ai bien compris ce n'est pas la peine d'envoyer une lettre pour faire appelle de cette decision .